



Conseil de Direction
Soixante-cinquième Session

GC/65/Min.3
Original : ANGLAIS

Lyon et téléconférence, 10–12¹ mai 2023

PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon et téléconférence

Jeudi 11 mai 2023, à 14h00 (heure d'été d'Europe centrale)

Président : Professeur Norbert IFRAH (France)

Secrétaire : D^{re} Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Projet de programme et de budget (2024–2025)	4
2. Nomination des nouveaux membres du Conseil scientifique (<i>session à huis clos</i>)	15
3. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	15
4. Questions diverses	16
5. Election du Président et du Vice-Président de la prochaine session	16
6. Date de la prochaine session	16
7. Clôture de la session	17

¹ Aucun compte rendu n'a été établi pour la séance du vendredi 12 mai 2023, date de la cérémonie d'inauguration du Nouveau Centre.

Représentants des Etats participants

Professeur Norbert IFRAH, Président D ^r Thomas DUBOIS M ^{me} Christine BERLING D ^r Nicolas ALBIN	France
D ^{re} Mara BURR, Vice-Présidente M ^{me} Christina TAYLOR D ^{re} Maya LEVINE [<i>empêchée</i>] D ^{re} Tracy CARSON [<i>à distance</i>] D ^r Satish GOPAL M ^{me} Adriana GONZALEZ	Etats-Unis d'Amérique
Professeure Dorothy KEEFE M ^{me} Sarah McNEILL, Rapporteur	Australie
M. Thomas IFLAND	Allemagne
M ^{me} Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
D ^r Marc VAN DEN BULCKE M ^{me} Anne SWALUË [<i>à distance</i>] M ^{me} Eloïse DELFORGE	Belgique
D ^r João Paulo DE BIASO VIOLA D ^r Luis Felipe RIBEIRO PINTO [<i>empêché</i>]	Brésil
D ^{re} Fei-Fei LIU M ^{me} Jennifer IZAGUIRRE	Canada
Professeur Jie HE M ^{me} Qi SHI M ^{me} Xin HUANG D ^r Wenqiang WEI M. Wanqing CHEN M ^{me} Ni LI M ^{me} Jing WU	Chine
D ^r Morten FRISCH	Danemark
[<i>Pas de représentant</i>]	Espagne
D ^r Eduard SALAKHOV M. Ivan TARUTIN D ^r Anton BARCHUK [<i>empêché</i>]	Fédération de Russie
D ^r Markku TERVAHAUTA M ^{me} Tuula HELANDER	Finlande
Professeur Péter NAGY	Hongrie
[<i>Pas de représentant</i>]	Inde
D ^r Yunes PANAHI D ^r Sajad SAHAB NEGAH	Iran (République islamique d')
M. Eoin DORNAN [<i>empêché</i>] M. Andrew KELLY	Irlande
D ^r Mauro BIFFONI	Italie
D ^r Hitoshi NAKAGAMA D ^r Takashi SUZUKI D ^{re} Kanami KOBAYASHI M ^{me} Kay OHARA	Japon

D ^{re} Latifa BELAKHEL D ^r Youssef CHAMI KHAZRAJI	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD D ^{re} Karianne SOLAAS [<i>à distance</i>]	Norvège
M ^{me} Susan POTTING M. Pim TEN BROEKE	Pays-Bas
D ^r Al-Hareth M. AL-KHATER M. Abdullatif Ali AL-ABDULLA [<i>empêché</i>]	Qatar
D ^r Min Won LEE D ^r Hyeon Gyu PARK M. Yeol KIM	République de Corée
D ^r Mark PALMER D ^{re} Isobel ATKIN	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeure Madeleine DURBEEJ HJALT D ^{re} Karin SCHMEKEL	Suède
M. Florian DOLDER	Suisse

Organisation mondiale de la Santé

D ^{re} Bente MIKKELSEN	Directrice du Département des maladies non transmissibles, Siège de l'OMS
M ^{me} Sigrid KRANAWETTER	Juriste principale, Siège de l'OMS

Observateurs

Conseil scientifique

D ^{re} Manami INOUE	Présidente
------------------------------	------------

Comité d'éthique du CIRC

D ^{re} Samar AL-HOMOUD	Présidente
---------------------------------	------------

Union internationale contre le Cancer (UICC)

D ^r Cary ADAMS	Directeur général
---------------------------	-------------------

Commissaire aux comptes

M ^{me} Ritu DHILLON [<i>à distance</i>]	Directrice de la vérification externe à l'OMS, Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde
--	---

Secrétariat

D^{re} E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
D^r T. LANDESZ

D^r P. BASU
M^{me} A. BERGER
D^r F. BRAY
D^r P. BRENNAN
D^r A. CARVALHO
D^{re} V. CHAJES
M. C. CHAUVET
D^r G. CLIFFORD
D^r I. CREE

M. O. EXERTIER
D^r P. FERRARI
M^{me} E. FRANÇON
D^r Z. HERCEG
D^r M. JENAB
M. D. KAVANAGH
D^r Z. KOZLAKIDIS
D^{re} B. LAUBY-SECRETAN
M^{me} T. LEE
M. F. LOZANO
D^{re} F. MADIA
D^{re} V. MCCORMACK

D^r J. MCKAY
M^{me} C. MEHTA
M^{me} A. MENEGHEL
D^{re} S. RINALDI
M^{me} C. SALIGNAT
D^{re} M. SCHUBAUER-BERIGAN
D^r J. SCHÜZ
D^{re} I. SOERJOMATARAM
D^{re} S. VIRANI
M^{me} V. VOCANSON
D^r J. ZAVADIL

**1. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2024–2025) : Point 17 de l'Ordre du jour
(Document GC/65/9)**

M^{me} MEHTA (Responsable de l'Administration et des finances) déclare, en guise d'introduction et en illustrant ses propos à l'aide de diapositives, qu'elle va présenter l'orientation scientifique ayant servi de cadre pour le Projet de programme et de budget 2024–2025, y compris les scénarios de planification budgétaire, un résumé du Projet de programme et de budget, un aperçu des ressources extrabudgétaires ainsi qu'une note concernant le Compte principal des Contributions volontaires du CIRC.

Le Projet de programme et de budget 2024–2025 est le second programme et budget biennal élaboré dans le but de mettre en œuvre la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025. La Stratégie à moyen terme fournit des indications sur les priorités, l'objectif étant de s'assurer que les activités du Centre ont un impact significatif sur le fardeau mondial du cancer. Le document présenté est le résultat du travail mené en étroite collaboration entre les instances dirigeantes du CIRC et le Secrétariat.

Les deux catégories de priorités interconnectées du Centre, les priorités fondamentales et les priorités émergentes, ont été identifiées après de multiples consultations avec le personnel du CIRC, d'éminents experts, les homologues de l'OMS et les instances dirigeantes du CIRC. Le CIRC continuera à mettre l'accent sur ses quatre priorités fondamentales : Les données au service de l'action, Comprendre les causes du cancer, De la compréhension à la prévention, et Mobilisation des connaissances. Ces priorités reflètent la nature à long terme d'une grande partie des recherches menées au sein du CIRC. Le Centre a par ailleurs identifié trois nouvelles priorités destinées à faire avancer la recherche sur la prévention du cancer : E01 – Evolution des facteurs de risque de cancer et populations en transition, E02 – Recherche opérationnelle, et E03 – Impact économique et sociétal du cancer.

L'Arbre des projets du CIRC assure un lien continu entre le programme scientifique du Centre, l'affectation des ressources et la stratégie globale telle qu'elle est proposée dans la Stratégie à moyen terme. Il fournit une structure d'objectifs et d'activités répartis sur trois niveaux. La préparation du Projet de programme et de budget commence au niveau détaillé des propositions de projets et de budgets préparées par les Branches et mises en correspondance avec les objectifs de niveau 3 de l'Arbre des projets. Les activités et les ressources qui leur sont affectées sont ensuite synthétisées aux différents niveaux de l'Arbre. Le résumé du Projet de programme et de budget est préparé au niveau 2 de l'Arbre des projets, qui comprend six objectifs principaux : les objectifs 1 à 4 définissent le programme scientifique du CIRC, l'objectif 5 concerne le leadership, la gouvernance, les engagements stratégiques et les activités de sensibilisation, et l'objectif 6 concerne les fonctions de soutien.

Le budget a légèrement augmenté pour les exercices biennaux 2020–2021 et 2022–2023. L'augmentation de 1,2 million d'euros due à l'arrivée d'un nouvel Etat participant (la Hongrie) n'a pas été suffisante pour couvrir l'augmentation des coûts liée à l'inflation et l'augmentation des charges statutaires.

Le Centre a eu des difficultés à maintenir sa capacité de base pour la recherche sur la prévention du cancer en raison de la politique de croissance nominale zéro qui prévaut dans les capitales des Etats participants depuis 14 ans. Pour pouvoir atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie à moyen

terme 2021–2025, le CIRC a proposé pour les deux dernières années de la Stratégie actuelle un budget présentant une augmentation de 5% des contributions statutaires des Etats participants existants, en plus de la contribution de la Chine. Cette proposition n'a pas reçu un soutien clair de la part des Etats participants lors des réunions du dialogue de financement. Par conséquent, un budget révisé basé sur une croissance nominale zéro et intégrant la contribution de la Chine a également été préparé. Le budget révisé représente une réduction de 2,4 millions d'euros par rapport à la proposition initiale, entraînant une réduction des activités et des programmes scientifiques initialement proposés.

La proposition de budget initiale de 51,12 millions d'euros est répartie entre six objectifs principaux, 55,36% étant alloués au programme scientifique, 10,67% au leadership, à la gouvernance, aux engagements stratégiques et aux activités de sensibilisation et la somme restante, directement aux résultats scientifiques et au soutien administratif. Le scénario de budget réduit présente une répartition similaire entre les objectifs.

Le Centre utilise toutes les ressources disponibles pour financer ses activités et a proposé, pour l'exercice biennal 2024–2025, de combiner les 51,12 millions d'euros du budget ordinaire avec les 23,3 millions d'euros des ressources extrabudgétaires. Comme cela a été évoqué lors des réunions de suivi du dialogue de financement, le Secrétariat souhaiterait également demander aux Etats participants d'effectuer une contribution sur le Compte principal des Contributions volontaires du CIRC. Ces contributions supplémentaires combleraient le déficit de financement pour les aspirations programmatiques du Centre afin de lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs dans le cadre d'une croissance nominale zéro.

Le Conseil de Direction est invité à reconnaître que le programme proposé est cohérent avec la Stratégie à moyen terme du CIRC, à approuver le budget 2024–2025 d'un montant de 51 118 011 euros et à approuver le financement du budget biennal exclusivement à partir des contributions des Etats participants.

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) remercie les membres du Conseil de Direction qui ont aidé le CIRC à préparer la présente Session en participant au dialogue de financement. Le projet de budget actuel porte sur les deux dernières années de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 quinquennale, qui est probablement la stratégie à moyen terme la plus innovante et la plus progressiste jamais mise en œuvre par le Centre. La Stratégie à moyen terme oblige le Centre à entrer dans le 21^e siècle, aussi bien physiquement par le biais de son déménagement dans le nouveau bâtiment, que sur les plans scientifique et programmatique. Les gains d'efficacité incluent une réduction des coûts administratifs, qui représentent environ 20% du budget, ainsi que le maintien de l'emploi du personnel très compétent de la Branche Soutien à la science et à la recherche *via* une redéfinition de ses fonctions. Le Nouveau Centre est conçu d'un point de vue architectural pour réduire les coûts : il a une superficie supérieure de 20% à celle des anciens locaux, peut accueillir jusqu'à 500 personnes – il en accueille actuellement 350 – et a pourtant une consommation énergétique inférieure de 15%. Le Centre collabore étroitement avec l'OMS ainsi qu'avec les services administratifs de la nouvelle Académie de l'OMS, dont le bâtiment est en cours de construction à environ 200 m du Nouveau Centre, afin d'identifier des synergies potentielles et d'étudier la possibilité de procéder à des appels d'offres conjoints et de bénéficier de services partagés. Le travail flexible mis

en place durant les restrictions qui ont accompagné la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a également contribué à réduire les coûts.

La Plateforme informatique scientifique du CIRC a quant à elle contribué à moderniser la science du CIRC en permettant à celui-ci de partager des données avec des partenaires répartis dans quelque 160 pays et en fournissant un espace numérique sécurisé permettant une collaboration efficace. Un rapport détaillé sur la Plateforme devrait être fourni en 2024. Le passage à un système cloud facilitant la collaboration et le télétravail a permis de réaliser des économies de coûts de communication. En se joignant à l'OMS, le CIRC a pu adopter un nouveau système de gestion automatisé (Workday) à un coût réduit. La pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction significative des déplacements. Leur réintroduction s'accompagne d'une nouvelle politique sur les voyages qui va plus loin que la politique sur les voyages de l'OMS en n'autorisant que des voyages en classe économique, quelle que soit leur durée. Les voyages en train sont encouragés dans la mesure du possible afin de réduire l'empreinte carbone et les coûts associés. Le Centre étudie en permanence de nouveaux moyens de réduire encore davantage les coûts.

Le D^r PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare qu'il est clair que le programme proposé met effectivement en œuvre la Stratégie à moyen terme 2021–2025 telle qu'elle a été approuvée par le Conseil de Direction. Il est important que le Conseil de Direction ne se contente pas de définir la stratégie du CIRC, mais qu'il soutienne également sa mise en œuvre. Il est décevant qu'aucune augmentation des contributions statutaires n'ait eu lieu depuis 2009, ce qui affecte le programme de recherche ainsi que le moral, le recrutement et la rétention du personnel. Durant la décennie précédente, de nombreuses agences ont été confrontées à des restrictions financières, mais le Centre est engagé dans des recherches coûteuses qui sont affectées par l'augmentation des coûts liés à l'inflation. C'est pourquoi le Conseil de Direction devrait soutenir le budget tel qu'il est proposé. Si l'admission de la Chine en qualité d'Etat participant est une bonne nouvelle, il convient de souligner qu'une adhésion supplémentaire ne peut à elle seule soutenir le Centre et que cela ne devrait pas constituer un élément d'une stratégie sur laquelle le Conseil de Direction s'appuierait pour mener à bien le programme scientifique toujours plus ambitieux du Centre, qui bénéficie à la population mondiale. Un décès sur six dans le monde est dû au cancer et le rôle du Conseil de Direction est crucial pour porter la vision du CIRC. Les gains d'efficacité ne sauraient à eux seuls stimuler les activités de l'organisation. La proposition d'augmentation a été faite après mûre réflexion : elle est pragmatique et modeste si l'on considère le manque d'investissements des années précédentes.

Le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège) est d'accord avec la position avancée par le Royaume-Uni : le CIRC réalise un travail extrêmement important et efficace pour lutter contre le cancer dans un monde complexe. Après une décennie de politiques de croissance nominale zéro et la récente augmentation des coûts liée à l'inflation, la Norvège soutient la proposition d'une augmentation modeste telle qu'elle est recommandée par le Conseil scientifique. Cette augmentation permettra au CIRC de poursuivre son travail de qualité et d'atteindre les objectifs importants de la Stratégie à moyen terme.

M. IFLAND (Allemagne) déclare que l'Allemagne a déjà fait part avant la présente session de ses préoccupations concernant l'augmentation envisagée des contributions statutaires. Durant l'exercice biennal en cours, le CIRC a enregistré une augmentation de 1,2 million d'euros de ses recettes suite à l'admission de la Hongrie en qualité d'Etat participant, ce qui représente une augmentation de 2,77%.

Dans le projet de budget de l'exercice 2024–2025, l'admission de la Chine entraînera une augmentation du budget de près de 3,5 millions d'euros, ce qui représente une nouvelle augmentation de 7,67%. Au total, cela représente une augmentation de quelque 10% que la plupart des organisations internationales nous envieraient. Par ailleurs, les ressources extrabudgétaires ont augmenté de 8,7 millions d'euros. La situation du CIRC est donc tout à fait confortable, en particulier si on la compare aux autres organisations internationales : il ne voit donc pas la nécessité d'une augmentation supplémentaire de 5%, en particulier compte tenu du fait que le calcul spécial des contributions imposerait une charge supplémentaire aux Etats participants. Par ailleurs, l'Allemagne ne peut pas accepter le financement par les contributions statutaires des charges de personnel découlant des subventions octroyées pour les projets ; les subventions octroyées pour les nouveaux projets doivent également couvrir les charges de personnel correspondantes et ne doivent pas peser sur le budget principal du CIRC. A l'avenir, il faudra s'assurer que toutes les contributions extrabudgétaires incluent des fonds suffisants pour couvrir les charges de personnel et les dépenses d'appui au programme.

Le D^r DUBOIS (France) déclare que la France soutient les arguments avancés par le Royaume-Uni et est en faveur de l'augmentation de 5% du budget telle qu'elle a été proposée. Ce soutien s'explique par la nécessité d'une coopération dans le domaine de la recherche scientifique sur le cancer et par la contribution importante et positive qu'apporte le CIRC à la santé mondiale en termes de prévention du cancer, cette contribution se traduisant par des vies sauvées et par le développement de systèmes de santé durables. La réduction du fardeau du cancer est un objectif stratégique auquel adhèrent tous les Etats participants et c'est le plus rationnel d'un point de vue épidémiologique, éthique et économique. C'est pour cette raison, au-delà du besoin pratique de disposer d'un nouveau bâtiment et de nouveaux équipements, que la France a investi dans la construction du Nouveau Centre : l'objectif est d'investir dans la capacité du CIRC à mener des recherches sur le cancer et la prévention du cancer sous l'autorité de sa Directrice, la D^{re} Elisabete Weiderpass, et d'améliorer cette capacité. Il convient par ailleurs de rappeler que le Projet de programme et de budget a été approuvé par le Conseil scientifique. La France accepte les raisons de l'augmentation proposée et rappelle que depuis un certain nombre d'années, le CIRC a su modifier son orientation stratégique, moderniser son organisation et assurer une gestion saine en des temps difficiles.

M. TARUTIN (Fédération de Russie) déclare que la possibilité de participer au dialogue de financement avant le Conseil de Direction a été appréciée et qu'il espère qu'il en sera de même les prochaines années. Il aurait souhaité que certains ajustements soient apportés au format du budget, notamment que davantage d'informations soient fournies sur les objectifs réellement atteints et sur les actions qui seront entreprises pour atteindre les objectifs à l'avenir. Conformément aux bonnes pratiques, il aurait souhaité savoir de quelle manière les progrès sont mesurés. Il comprend que le CIRC n'applique pas une gestion basée sur les résultats, mais certains aspects pourraient être appliqués aux méthodes de travail du Centre : à titre d'exemple, les informations fournies dans le tableau figurant à l'Annexe 1 des Propositions de programme et de budget de l'OIT répertorient les « indicateurs d'impact » et indiquent les « moyens de vérification » utilisés pour mesurer si les objectifs ont été atteints. Il souhaiterait que des méthodes d'évaluation similaires soient utilisées au sein du CIRC. A des fins de transparence, davantage d'informations pourraient être fournies sur les catégories de personnel et les niveaux de postes ainsi que sur les indicateurs de l'inflation. Les sources de données pourraient

être davantage mises en évidence. En ce qui concerne l'augmentation proposée, compte tenu de la charge élevée qui pèse sur les budgets nationaux, il préférerait maintenir une croissance nominale zéro. D'après son expérience, l'admission de nouveaux Etats participants devrait entraîner une réduction de la charge financière pour les membres existants.

Le D^r BIFFONI (Italie) partage le point de vue de l'Allemagne. Pour l'Italie, le problème réside dans l'affectation des ressources disponibles et la nécessité d'être cohérents avec les décisions budgétaires prises précédemment dans des situations similaires. L'Italie ne remet pas en cause la qualité du programme et du budget proposés par le Centre, mais n'est pas en faveur d'une augmentation des contributions statutaires des Etats participants.

La D^{re} BELAKHEL (Maroc) félicite le CIRC pour ses nombreuses réalisations dans le domaine de la recherche sur le cancer. Le Maroc soutient la démarche scientifique adoptée par le Centre pour lutter contre le cancer ainsi que la Stratégie à moyen terme. En matière de contributions statutaires, le Maroc a été classé dans le même groupe que la Finlande, la Hongrie et la République islamique d'Iran et a payé 603 442 € en 2022. Le budget proposé entraînera une augmentation significative des contributions statutaires pour le Maroc, qui soutient donc le point de vue de l'Allemagne, selon lequel le budget devrait rester stable, sans augmentation supplémentaire des contributions versées par les Etats participants. Elle recommande d'étudier d'autres possibilités de synergies et d'économies au sein du Centre et d'utiliser les ressources extrabudgétaires si des besoins cruciaux venaient à apparaître.

Le D^r NAKAGAMA (Japon) exprime sa gratitude pour le fait que les informations budgétaires aient été fournies tôt aux Etats participants et pour la possibilité de participer au dialogue de financement avant le déroulement de la présente session. Le Japon soutient le Projet de programme et de budget et espère que le CIRC continuera à répartir ses ressources de la manière la plus efficace pour l'accomplissement de sa mission. Le Gouvernement du Japon apprécie les efforts déployés par le CIRC pour attirer de nouveaux Etats participants afin d'augmenter les recettes et pour identifier, au sein des principaux pays, les contacts susceptibles de prendre l'initiative de rejoindre le CIRC en élaborant pour cela des argumentaires d'investissement adaptés aux intérêts de chaque pays candidat. Dans la mesure où les perspectives de financement de la recherche sur le cancer s'amenuisent, il est appréciable que le CIRC surveille de très près les possibilités de financement en effectuant de nombreuses demandes de subventions.

M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique) remercie le CIRC pour l'efficacité et la transparence avec lesquelles il a établi le projet de budget 2024–2025 et pour ses activités de collecte de fonds remarquables, les ressources extrabudgétaires devant encore augmenter en 2024 et en 2025. Elle salue les progrès continus réalisés par le CIRC au niveau de ses quatre priorités fondamentales et loue les priorités de recherche. Elle reconnaît que les coûts énergétiques et les charges statutaires ont augmenté de manière significative pour le CIRC et est heureuse de constater que les trois scénarios budgétaires proposés couvrent ces coûts supplémentaires. Les Etats-Unis préfèrent le scénario d'une croissance nominale zéro car celui-ci permettra au Centre de continuer à couvrir ses coûts.

La professeure KEEFE (Australie) apprécie le fait que des scénarios budgétaires alternatifs aient été fournis après les discussions sur le Projet de programme et de budget 2024–2025 qui ont eu lieu avant

la présente session. Un scénario de croissance nominale zéro est cohérent avec la situation budgétaire difficile que connaissent de nombreux pays après la pandémie de COVID-19, caractérisée par une croissance économique plus lente que prévu et une forte pression sur les budgets des gouvernements. L'Australie soutient le recours aux contributions de la Chine pour répondre aux priorités définies dans la Stratégie à moyen terme ainsi qu'aux besoins critiques du Centre. Le Centre ne pourra sans doute pas toujours compter sur les contributions de nouveaux Etats participants mais, tant qu'il peut le faire, l'Australie ne voit pas la nécessité d'une augmentation supplémentaire du budget.

M^{me} TISCHELMAYER (Autriche) déclare que l'Autriche comprend le besoin du CIRC de demander une augmentation du budget compte tenu de l'inflation, de l'augmentation des coûts énergétiques et des coûts liés au déménagement dans le nouveau bâtiment. Cela ne justifie toutefois pas une augmentation du budget supérieure à 12%. La position de l'Autriche concernant toutes les organisations de recherche internationales consiste à adopter une croissance nominale zéro. Pour l'exercice biennal à venir, une augmentation substantielle des recettes du Centre est attendue du fait de l'admission de la Chine en qualité de nouvel Etat participant. Par conséquent, l'Autriche n'est pas en faveur d'une augmentation de 5% des contributions statutaires des Etats participants.

M. TEN BROEKE (Pays-Bas) déclare que son pays comprend les difficultés auxquelles est confronté le CIRC en raison des augmentations de coûts provoquées par l'inflation élevée et félicite le Centre pour le travail remarquable qu'il a accompli. Toutefois, dans son pays, le Gouvernement a entrepris des réductions budgétaires et, comme cela a été le cas dans de nombreux pays, des montants considérables ont été dépensés en lien avec la pandémie de COVID-19. Par conséquent, son pays ne peut pas s'engager en faveur d'une augmentation structurelle du budget de 5%. Les Pays-Bas partagent la position de l'Allemagne à ce sujet. Toutefois, compte tenu de l'importance des travaux de recherche sur le cancer menés par le Centre, son pays est prêt à effectuer une contribution en faveur de la recherche sur le cancer de l'enfant.

Le D^r VAN DEN BULCKE (Belgique) exprime son soutien au travail du CIRC et souligne l'importance de la recherche sur le cancer. Même si la Belgique ne peut s'engager en faveur d'une augmentation de 5% et reconnaît la contribution des nouveaux Etats participants, une approche équilibrée des besoins du Centre est nécessaire, sachant qu'un budget à croissance nominale zéro équivaut à une réduction du budget dans le temps. Bien que la Belgique soit également confrontée à des difficultés budgétaires, elle est disposée à envisager une légère augmentation du budget du CIRC.

Le D^r VIOLA (Brésil) déclare que même si le Brésil soutient pleinement le CIRC en raison du travail remarquable qu'il effectue dans le domaine de la recherche sur le cancer, il ne peut actuellement s'engager en faveur d'une augmentation du budget. Si la situation économique du Brésil venait à changer à l'avenir, il pourrait être possible de discuter d'une augmentation de l'aide fournie.

Le D^r TERVAHAUTA (Finlande) salue les résultats obtenus jusqu'à présent par le CIRC ainsi que l'importance de son rôle futur dans la recherche sur le cancer. Les raisons pour lesquelles le Centre demande une augmentation de son budget sont compréhensibles et bien que l'augmentation proposée soit assez élevée, la Finlande est prête à l'appuyer.

La D^{re} LEE (République de Corée) déclare qu'elle reconnaît que le rôle et la fonction du CIRC sont de plus en plus importants et qu'une augmentation des ressources est nécessaire pour soutenir son travail. De nombreux pays, dont le sien, sont en proie à des difficultés économiques et des incertitudes. Par conséquent, la République de Corée propose une augmentation de 2% des contributions statutaires, au lieu de 5%.

M. DOLDER (Suisse) félicite la Directrice pour sa réélection et son travail à la tête du Centre. Les discussions sur le projet de budget qui ont eu lieu lors des réunions précédant la session ont permis de mieux comprendre la situation et il est apparu que plusieurs aspects concernaient des coûts exceptionnels qui, il l'espère, disparaîtront à moyen et long terme. Dans les circonstances actuelles, il est difficile pour la Suisse de se prononcer en faveur d'une augmentation de 12% et le scénario à croissance nominale zéro a sa préférence.

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) déclare qu'il semble y avoir d'un côté des Etats participants prêts à accepter une augmentation de 5% et de l'autre, des Etats participants qui ne sont pas en mesure d'accepter une telle augmentation. Il rappelle que, lors de son examen du Projet de programme et de budget, le Conseil scientifique s'est dit très préoccupé de la situation financière du CIRC et des restrictions auxquelles il est confronté, notamment de la menace existentielle qui pèse sur la recherche de premier plan et de haute qualité menée par le Centre. Le projet de budget actuel permettra au Centre de continuer à accélérer ses découvertes scientifiques afin de réduire l'incidence du cancer et de prévenir tous les types de cancer dans le monde. Il comprend que de nombreux pays sont confrontés à des difficultés, une situation qui dure depuis 14 ans. Le montant demandé à chaque Etat participant est faible comparé à celui demandé par d'autres agences des Nations Unies, mais ce soutien arriverait à un moment critique et aiderait le Centre à accomplir sa mission.

En réponse au commentaire de l'Allemagne, il confirme que les projets financés par les ressources extrabudgétaires ne sont pas financés également par le budget ordinaire : il existe au sein du CIRC un noyau de chercheurs qui agissent en qualité de chercheurs principaux et dont les demandes de subventions sont très souvent couronnées de succès. Le CIRC est peut-être la seule agence des Nations Unies à avoir un rôle purement scientifique et son travail est très différent du travail normatif réalisé par l'OMS. En réponse aux commentaires de la Fédération de Russie, il déclare que le Centre étudiera comment améliorer le format de présentation du budget. Les Etats participants seront consultés sur la façon d'élaborer l'avant-projet de la prochaine Stratégie à moyen terme et d'évaluer la Stratégie actuelle, y compris par le biais d'indicateurs clés de performance.

Le Centre est prêt à présenter les chiffres pour les scénarios budgétaires alternatifs comme le souhaitent les Etats participants et même si la décision de ne pas appliquer une augmentation de 5% du budget aura un impact sur le travail du Centre.

Le PRESIDENT déclare que le Centre a pour habitude d'adopter les décisions par consensus. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent ont montré que les Etats participants étaient conscients de l'importance des recherches menées par le CIRC et que l'acceptation d'une augmentation de 5% se heurtait à des difficultés pratiques. Les Etats participants ont également compris qu'une approche à croissance nominale zéro pendant 14 ans équivalait à une réduction très significative du budget et qu'il convenait de réfléchir ensemble aux effets de cette approche dans le temps.

Les importants efforts déployés par le CIRC pour augmenter le nombre d'Etats participants se sont accompagnés d'une augmentation du budget, mais il convient de ne pas confondre ces deux concepts que sont les « recettes » et les « bénéfices ». Lorsque de nouveaux Etats participants rejoignent le Centre, ils apportent avec eux leurs contributions et leurs propres attentes quant à la façon dont l'argent doit être dépensé, élargissant ainsi la portée des projets de recherche.

Il convient également de prendre en compte les économies qui seront réalisées par les budgets de santé nationaux grâce au travail du CIRC, comme l'étude sur l'efficacité d'une seule dose de vaccin contre le VPH qui a été récemment publiée. L'augmentation du budget qui est proposée sera plus que compensée par ces économies. Il demande que les représentants avancent ces arguments à leurs capitales les prochaines années.

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) déclare que l'augmentation du nombre d'Etats participants et l'augmentation correspondante du budget ont été une bouée de sauvetage pour le Centre ces dernières années. Si les contributions de tous les nouveaux Etats participants ayant rejoint le CIRC depuis 2008 étaient supprimées, les effectifs de celui-ci seraient actuellement 30 à 40% moins importants, ce qui aurait un impact conséquent sur le travail d'une petite organisation de recherche dont l'influence est déjà sans commune mesure avec sa taille. La Stratégie à moyen terme exhorte la Directrice à rechercher activement de nouveaux Etats participants et les efforts du Centre en la matière ont été salués.

Le Conseil de Direction a devant lui un certain nombre de scénarios budgétaires, dont une augmentation de 5%, un budget à croissance nominale zéro avec une contribution de la Chine et une augmentation de 2%. Il a également été proposé d'utiliser le Compte principal des Contributions volontaires, un mécanisme de financement que l'OMS utilise depuis des décennies et qui permettrait aux Etats participants de réfléchir à la possibilité d'effectuer une contribution volontaire même s'ils n'ont pas réussi à convenir d'une augmentation des contributions statutaires. Ces dernières années, plusieurs pays ont soutenu le travail du CIRC par le biais du Compte principal des Contributions volontaires.

Le PRESIDENT déclare qu'il a l'impression que la majorité des représentants n'ont pas été autorisés par leurs capitales à accepter une augmentation de 2% des contributions statutaires. Il pense qu'un scénario dans lequel aucun Etat participant ne verra sa contribution statutaire augmenter ou diminuer sera néanmoins acceptable. Il préférerait un scénario dans lequel tous les Etats participants pourraient soutenir le Centre par le biais d'une décision adoptée par consensus.

M^{me} MEHTA (Responsable de l'Administration et des finances), présentant une diapositive montrant les contributions dues dans l'hypothèse d'un scénario à croissance nominale zéro, explique que, conformément au barème de l'OMS qui a été modifié par décision de l'Assemblée mondiale de la

Santé en mai 2022, les Etats participants des Groupes 5, 4 et 3 verront leurs contributions augmenter légèrement, à l'exception de la Fédération de Russie, qui passe du Groupe 3 au Groupe 4 et qui verra donc sa contribution diminuer suite à cette modification du barème. Les pays des Groupes 2 et 1 verront leurs contributions diminuer. Elle mentionne que si les Etats participants bénéficiant d'une réduction de leurs contributions pouvaient effectuer une contribution à hauteur de leur contribution actuelle (2022–2023), cela entraînerait une augmentation totale du budget de 400 000 euros. Elle présente le scénario au Conseil de Direction afin qu'il en tienne compte et que cette contribution supplémentaire soit affectée au Compte principal des Contributions volontaires.

M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique) exprime sa gratitude pour les efforts déployés pour parvenir à un consensus et pour la proposition avancée, que les Etats-Unis pourraient soutenir. Elle tient cependant à souligner qu'elle ne peut accepter la formulation actuelle du projet de résolution correspondant car les Etats-Unis ne peuvent accepter d'effectuer une contribution volontaire d'un montant spécifique.

M. IFLAND (Allemagne) et le D^r TARUTIN (Fédération de Russie) approuvent la déclaration effectuée au nom des Etats-Unis. Il ne sera pas possible de garantir que des contributions volontaires seront effectuées.

En réponse à une question de la D^{re} BELAKHEL (Maroc), le Président confirme que les Etats participants des Groupes 4, 2 et 1 dont les chiffres apparaissent en rouge seront invités à effectuer des contributions volontaires.

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) explique que la formulation du projet de résolution reflétera les contributions statutaires effectives de chaque Etat participant, un passage supplémentaire étant adopté pour tenir compte des préoccupations des pays dont les chiffres apparaissent en rouge. Il n'est pas obligatoire de contribuer au mécanisme du Compte principal des Contributions volontaires.

Le PRESIDENT suggère que les Etats participants des Groupes 4, 2 et 1 dont les chiffres apparaissent en rouge se réunissent de manière informelle afin de convenir d'une formulation appropriée pour le projet de résolution.

Après ces discussions informelles, le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Projet de Programme et de Budget 2024–2025 » (GC/65/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2024–2025, tel qu'il figure dans le [Document GC/65/9](#) et les [Tableaux récapitulatifs Révision 1](#),

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2024–2025, dont le montant s'élève à 48 683 313 € ;
2. RECONNAIT que la présentation et les priorités du projet de budget 2024–2025 sont en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025 ([Document GC/63/6](#)) ;

3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :

(1) 24 323 172 € seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2024,

(2) 24 360 141 € seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2025,

4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2024–2025 un crédit de 48 683 313 € se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/63/6A Annexe 2) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	4 068 890
2.	Comprendre les causes du cancer	9 814 842
3.	Evaluer les interventions à visée préventive	5 987 604
4.	Synthétiser et mobiliser les connaissances et renforcer les capacités mondiales pour la recherche en cancérologie	6 628 336
5.	Consolider le leadership du Centre, sa gouvernance, ses engagements stratégiques et ses activités de sensibilisation	5 401 722
6.	Renforcer l'efficacité des recherches et des collaborations du Centre	16 781 919
	Total	48 683 313

5. DECIDE que la Directrice, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2024–2025 une somme maximale de 500 000 € sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2024–2025 de 0,907 € pour un dollar US ;

7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ;

8. ENCOURAGE les Etats participants à contribuer au Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et

9. PRIE le Secrétariat de poursuivre le dialogue avec les Etats participants disposés à apporter une contribution volontaire et de faire état du total des contributions volontaires obtenues lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT invite les membres du Conseil de Direction à commenter le projet de résolution, qui a été formulé de manière à refléter aussi fidèlement que possible les commentaires effectués lors des discussions informelles.

La Professeure KEEFE (Australie) félicite le travail effectué pour parvenir à un texte consensuel.

M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence au paragraphe 9, demande s'il est nécessaire de faire référence aux Etats participants disposés à effectuer une contribution volontaire, ceux-ci ne souhaitant peut-être pas être spécifiquement identifiés. Elle demande que le paragraphe soit reformulé de la façon suivante : « ...le dialogue avec les Etats participants concernant l'apport de contributions volontaires... ».

La VICE-PRESIDENTE suggère que le paragraphe soit divisé en deux phrases de la façon suivante : « PRIE le Secrétariat de poursuivre le dialogue avec les Etats participants disposés à apporter une contribution volontaire. Le Secrétariat devra faire état du total des contributions volontaires obtenues lors de la prochaine session du Conseil de Direction ».

M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique) approuve la suggestion effectuée par la Vice-Présidente dans la mesure où elle élimine la possibilité pour le Conseil de Direction de faire état des contributions volontaires spécifiques effectuées par les différents Etats participants.

Mme MEHTA (Responsable de l'Administration et des finances), en réponse à une question du D^r TARUTIN (Fédération de Russie) concernant l'origine des chiffres indiqués au paragraphe 6, déclare que le montant de 500 000 € est basé sur les tendances passées et autorise le transfert de quelque 250 000 € par an depuis le Fonds spécial du Conseil de Direction tout en couvrant l'évolution future de l'inflation. Le chiffre de 0,907 € pour un dollar US représente une moyenne du taux de change appliqué par les Nations Unies durant les cinq premiers mois de l'année 2022. Il s'agit du taux de change utilisé comme par le passé pour la préparation du budget pour l'exercice biennal suivant qui a débuté en juin 2022. Le Centre n'achète pas de devises à l'avance.

Le D^r ALBIN (France) déclare que la France a investi énormément dans le nouveau bâtiment car le financement de la prévention du cancer est un investissement dans le futur et qu'il est plus important d'investir dans la prévention que de traiter une maladie établie. La France considère qu'une augmentation de 5% du budget permettra de réaliser des économies bien supérieures à 5% du coût du traitement des maladies. Durant les cinq dernières années, avec la chimiothérapie, les nouvelles immunothérapies, l'augmentation du personnel et l'augmentation de la durée de traitement des patients, le coût du traitement du cancer a augmenté de manière significative. L'augmentation de 5% demandée par la France représente un montant de 45 000 € par an, ce qui correspond au coût annuel du traitement d'un mélanome contre un risque de récurrence qui est de 10%. Cela signifie que sur 100 patients, seuls 10 patients bénéficieront concrètement du traitement. Ce même montant correspond au coût du traitement d'un cancer du sein triple négatif pendant une durée de neuf mois. Le fait d'investir dans la prévention protégera les systèmes de santé des questions sur l'accessibilité des traitements qui ne manqueront pas de se poser à l'avenir.

Le PRESIDENT est d'accord avec le représentant de la France sur le fait que les générations futures pourraient demander des comptes à leurs pays concernant l'insuffisance des investissements réalisés dans la recherche étant donné que les traitements risquent de ne plus être financièrement viables, y compris pour les pays les plus riches.

La résolution ainsi modifiée est **adoptée**.

2. NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (session à huis clos) :
Point 18 de l'Ordre du jour ([Document GC/65/12 Rev.1](#))

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos. A la reprise de la séance plénière, le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, **adopté** par le Conseil de Direction en session à huis clos et intitulé « Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique » (GC/65/R13) :

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur André Karch, Allemagne)	
D ^r István Kenessey, Hongrie)	
D ^r Prashant Mathur, Inde)	
Professeure Orla Sheils, Irlande)	
D ^{re} Roberta De Angelis, Italie)	pour une durée de quatre ans
D ^r Mohamed Berraho, Maroc)	au Conseil scientifique
Professeur Pål Richard Romundstad, Norvège)	
Professeur Young-Woo Kim, République de Corée)	
D ^r Valeriy V. Breder, Fédération de Russie)	
Professeur David Gisselsson Nord, Suède)	

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Karima Bendahhou (Maroc), Tone Bjørge (Norvège), Gunilla Enblad (Suède), William Gallagher (Irlande), Ulrike Haug (Allemagne), Sergey Ivanov (Fédération de Russie), Ravi Mehrotra (Inde), Péter Nagy (Hongrie), Jong Bae Park (République de Corée) et Pietro Pichiéri (Italie) de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

3. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS :
Point 19 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT demande des volontaires pour siéger au Sous-comité. Il rappelle que le Sous-comité est actuellement composé de représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Qatar et du Royaume-Uni, ainsi que du Président du Conseil de Direction, qui est membre *ès qualités*.

Les Docteurs VIOLA (Brésil), NAKAGAMA (Japon), AL-KHATER (Qatar), PALMER (Royaume-Uni) ainsi que M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique) indiquent qu'ils souhaitent continuer à siéger au Sous-comité pendant une année supplémentaire.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants » (GC/65/R14) :

Le Conseil de Direction,
Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,
Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,
DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Qatar et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

4. QUESTIONS DIVERSES : Point 20 de l'Ordre du jour

Aucun autre point n'est soulevé.

La D^{re} BURR (Vice-Présidente) prend la Présidence.

5. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 21 de l'Ordre du jour

Sur proposition du D^r NAKAGAMA (Japon), appuyée par la D^{re} BELAKHEL (Maroc), le Professeur Ifrah (France) est réélu en qualité de Président.

Le Professeur IFRAH (France) reprend la Présidence.

Sur proposition de la D^{re} LIU (Canada), appuyée par la D^{re} BELAKHEL (Maroc) et la Professeure KEEFE (Australie), la D^{re} Burr (Etats-Unis d'Amérique) est réélue en qualité de Vice-Présidente.

La VICE-PRESIDENTE remercie le Conseil de Direction pour la confiance renouvelée qu'il lui accorde.

6. DATE DE LA PROCHAINE SESSION : Point 22 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT suggère que la prochaine session du Conseil de Direction ait lieu à Lyon, peu de temps avant la Soixante-dix-septième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2024.

Il en est convenu ainsi.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Date de la Soixante-sixième Session du Conseil de Direction » (GC/65/R15) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, durant les deux semaines précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2024 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

7. CLOTURE DE LA SESSION : Point 25 de l'Ordre du jour

Le PRESIDENT fait remarquer que, bien que la session formelle du Conseil de Direction soit sur le point de prendre fin, l'inauguration officielle du bâtiment Nouveau Centre aura lieu le lendemain matin, le vendredi 12 mai.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) fournit des détails sur la cérémonie d'inauguration à laquelle assistera le Ministre français de la Santé. Elle comprendra des discours et une table ronde ainsi que l'inauguration d'une plaque de cérémonie et la présentation d'une capsule temporelle sur laquelle les membres du Conseil de Direction sont invités à faire part de leurs réflexions concernant l'avenir du CIRC et de la recherche sur le cancer en général. Le nouveau nom officiel du bâtiment sera annoncé en temps voulu.

Pour finir, le PRESIDENT remercie la Vice-Présidente, la Directrice et son équipe ainsi que la Juriste principale.

La SECRETAIRE remercie quant à elle tous les membres du Conseil de Direction ainsi que son équipe pour son dévouement sans faille. Elle rend hommage en particulier à M^{me} Agnès Meneghel, du Bureau du Directeur de l'Administration et des finances, qui prendra bientôt sa retraite après 37 années passées au Centre, dont de nombreuses années en qualité de responsable de la coordination des sessions du Conseil scientifique et du Conseil de direction.

Les membres du Conseil de Direction se lèvent et applaudissent, en hommage aux bons et loyaux services rendus par M^{me} Meneghel au Centre durant toutes ces années.

Le PRESIDENT déclare la session close.

La séance est levée à 17h45.